



Mairie de Saint Amand Jartoudeix

Département de la CREUSE

NOUVELLE AQUITAINE

1 rue de la Mairie

23400 ST AMAND JARTOUDEIX

05.55.64.62.88

st.amandjartoudeix@orange.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2020

Conseillers présents : Jean-Pierre Parot, Marcel Courtine, Halina Bouquet, Martine Cousseiroux, Sonia Duléry, Michel Coutable, Jean-Jacques Lucas, Stephen Gee

Conseillers excusés : Bernard Lumy, Jean-Paul Devanne

Secrétaire de séance : Sonia Dulery

Ouverture de la séance à 19h15

Analyses et traitement des boues des lagunes (assainissement communal)

M. le Maire explique avoir pris l'avis d'un expert, M. Nicoulaud, Responsable assistance technique assainissement Département de la Creuse, concernant les trois devis proposés par les prestataires. Les prestations étant identiques, l'expert conseille de prendre le moins cher.

Il est également conseillé de faire une bathymétrie, un curage des bassins et le retalutage des bords.

Il est projeté de demander une subvention à l'Agence de L'Eau.

Les conseillers souhaitent connaître le prix de la prestation globale pour statuer et se faire confirmer si les prestations d'analyses et de travaux sont bien indépendantes les unes des autres, afin de ne pas se retrouver contraint de faire réaliser les travaux par l'entreprise qui a effectué la bathymétrie.

M. le Maire contacte les différents interlocuteurs et informera l'assemblée.

Ouverture du Chemin Communal de La Fayolle :

La réouverture du chemin communal de la Fayolle a été demandée par les riverains.

M. le Maire expose qu'à la suite d'un différent entre voisins, porté devant le tribunal, à propos de la propriété des eaux d'une source, le juge a statué et que des travaux de voirie incombent à la commune.

L'eau, qui prend sa source chez l'un des voisins doit couler chez l'autre en suivant la pente naturelle du terrain. Cette pente n'existe plus.

Un huissier a été mandaté, le constat est disponible à la Mairie.

Pour ouvrir le chemin et permettre l'écoulement des eaux, il faut mettre des buses et remblayer.

Le devis retenu est celui de l'entreprise FRACASSO pour un montant de 9 600€.

La proposition de travaux est mise au vote et approuvée par la totalité des membres du Conseil.

Creusement du fossé du village de Colombeix :

Deux habitants de Colombeix sont inondés à chaque orage à cause de l'état de la voirie.

Plusieurs type de travaux ont été envisagés et des devis fait par Colas, Eurovia et Fracasso.

M. le Maire propose, compte tenu de la topographie des lieux de faire curer le fossé puis d'envisager, si cela n'était pas suffisant, des travaux complémentaires.

Le devis retenu est celui de l'entreprise FRACASSO pour un montant de 231,12€.

La proposition de travaux est mise au vote et approuvée par la totalité des membres du Conseil.

Colis de fin d'année :

M. le Maire a reçu et étudié plusieurs propositions.

L'assemblée s'accorde sur les menus de la conserverie des Milles Sources (Bourganeuf) et sur un budget de 30€ pour un cadeau personne seule, de 50€ pour un cadeau couple et 20€ pour un coffret de chocolat.

La proposition est mise au vote et approuvée à l'unanimité des membres.

Création du Colombarium dans le cimetière :

M. le Maire a demandé de nouveaux devis mais ne les a pas encore reçu.

Questions diverses :

*Couleur des mâts d'éclairage au niveau de l'Eglise et du Bourg à vérifier

*Devis épareuse et élagueuse sur perche ont été demandés

*Enfouissement du réseau électrique : des petites modifications ont été effectuées gratuitement par l'entrepreneur. Une buse cassée a dû être changée en urgence (Ent Socalec 960€), peut-être y en aura-t-il d'autres.

La séance est levée à 20h42.



Fautz